

**CAPL MUTATIONS AU 01/03/2015****MOUVEMENT LOCAL COMPLÉMENTAIRE DES INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES**

La CAP locale du mouvement complémentaire des Inspecteurs des Finances publiques à effet du 01/03/2015 s'est déroulée à la DDFIP ce lundi 15 décembre 2014.

Une liminaire a été remise à l'administration (voir texte ci après).

La commission devait examiner 3 demandes d'affectation .

Deux ont pu être satisfaites : à la BDV2 et au PRS

FO s'est abstenu au moment du vote invoquant un mode de gestion insatisfaisant, et notamment la problématique générale de la gestion des ALD (au nombre de 12 dans le département).

Après ce vote, l'administration a indiqué que l'un des inspecteurs ayant obtenu satisfaction, serait placé en situation de détachement au CFP Elne.

Nos représentants ont regretté que cette information ne leur ait pas été communiquée en même temps que le mouvement, et intervienne après le vote.

Deux détachements ont pris fin mais cinq inspecteurs sont encore en situation de détachement.

CFP Cerdagne : Un ALD a été positionné en Cerdagne.

La direction locale a précisé avoir saisi la direction centrale pour tenter de résoudre les problèmes récurrents de personnel dans cette zone géographique.

Cela ne peut effectivement se régler que de façon spécifique.....

CFP Prades : La direction a apporté des précisions sur la suppression de la trésorerie de Conflent , et le transfert intégral des personnels sur la Trésorerie de Prades.

Suite à la fermeture du poste, le cadre A devient ALD de la RAN de Prades : il a été placé en position d'Adjoint de la Trésorerie de Prades.

Il a été également relevé que le PCE Perpignan restait en déficit de deux cadre A.

Un complément d'information a enfin été donné sur l'application d'une note du 14 Novembre 2014 relative à la transformation des EDRA en ERD. Quatre inspecteurs sont concernés par les nouvelles dispositions. Le passage à l'ERD impliquera un domaine d'intervention départemental pour ces personnels, et des mesures particulières pour les mutations au 1er Septembre 2015.

Nota :Les organisations syndicales n'ont plus le droit d'afficher sur leur site web les listes nominatives des agents mutés ou sélectionnés sur une liste d'aptitude ou un tableau d'avancement.

*Ceux qui ne sont pas syndiqués et qui souhaitent recevoir les tableaux des sélectionnés ou les informations sans pour autant être adhérents doivent adresser un courriel sur la boîte mail du syndicat **FO DGFIP** à l'adresse suivante :*

fo.dddfip66@dgfip.finances.gouv.fr

*en précisant, « j'autorise le syndicat **FO DGFIP 66** à m'envoyer des mails sur ma boîte à lettres fonctionnelle ».*

Vos représentants FO à la CAPL :

Françoise FABRE francoise.fabre1@dgfip.finances.gouv.fr

Expert

Bernard MARTI bernard.marti@dgfip.finances.gouv.fr

Pierre MIFFRE

Pierre.miffre@dgfip.finances.gouv.fr

Retrouvez tous les comptes rendus sur le site
<http://www.fo-dgfipsd.fr/066/>



DÉCLARATION LIMINAIRE



Un syndicat libre et indépendant

CAPL du 15 décembre 2014 AFFECTATION LOCALE AU 01/03/15

Inspecteurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

FO DGFIP rappelle que le droit à mutation est un droit fondamental, et continue de revendiquer la mise en oeuvre de 2 véritables mouvements de mutations par an, au premier septembre et au premier mars, pour tous les Inspecteurs des Finances Publiques.

A cet égard il est intéressant de constater qu'à l'issue du dernier scrutin, FO DGFIP a enregistré la plus forte progression de toutes les organisations syndicales de la DGFIP au CTM et dans les CTL.

Cela témoigne que nos positions sont largement partagées par le personnel.

Dans cette CAPL, il convient de rappeler quelques chiffres relatifs au projet de l'Administration avant la CAPN, ayant eu à traiter du mouvement national complémentaire du 01/03/2015 des inspecteurs des Finances Publiques.

Sur 2302 demandes formulées, seulement 109 agents ont été mutés, soit un taux de satisfaction de 4,73 %

Voilà pour la volumétrie nationale.

Que dire de celle que nous constatons aujourd'hui dans cette CAPL ?

On nous avait vendu la fusion avec son harmonisation vers le haut, le gagnant gagnant, les passerelles, tous les rêves étant permis, et que se passe t-il ?

Un mouvement local maigrichon, avec les jokers ALD dans le jeu de la Direction, dont il faudra bien un jour stabiliser les situations personnelles jusqu'à obtenir la suppression de cette position.

En tout état de cause, FO DGFIP 66 entend bien défendre dans cette CAPL les inspecteurs des finances publiques de notre département, qui ont déposé une demande de mutation, et qui sont confrontés à des règles de gestion qui ne favorisent pas la réalisation de leurs souhaits.

Nous continuerons le combat pour la satisfaction des revendications FORCE OUVRIERE.

FO DGFIP SECTION DES PYRENEES ORIENTALES

*Square Arago- 66000 Perpignan Cedex Tél SD 04 68 64 70 68
Courriel fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr - Site web : <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>*